



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 février 2024

Signature de la convention de partenariat entre l'OPCO OCAPIAT et WorldSkills France pour promouvoir les métiers et valoriser la formation professionnelle

C'est sur le salon international de l'agriculture qu'OCAPIAT et l'association WorldSkills France ont officialisé leur partenariat ce lundi 26 février.

OCAPIAT et WorldSkills France partagent un objectif commun de promotion des métiers et de valorisation de la formation professionnelle à l'attention des jeunes.

La convention vise à structurer et développer les actions pour agir en commun afin de mener sur les marches du podium les compétiteurs, en renforçant leur préparation et leur formation à tous les niveaux de la compétition et au-delà. Il s'agit aussi de renforcer la promotion des métiers et des savoir-faire français auprès du public présent : familles et jeunes lors des compétitions nationales ou mondiales. La démonstration de métiers par des jeunes devant des jeunes en recherche d'un futur métier est un moyen puissant d'accompagner leur choix d'orientation.

Cette convention est articulée autour de 2 axes :

- **La professionnalisation pour se préparer au mieux aux compétitions :**
Mise en place de parcours de formation personnalisés pour les compétiteurs, les coaches et formateurs experts, les jurés ainsi que des formations au sourcing pour le repérage des futurs jeunes ;
- **La promotion et la valorisation des métiers qui relèvent du secteur d'OCAPIAT** lors des Compétitions nationales 2023 et Compétitions mondiales 2024 qui se déroulent à Lyon en septembre.

La signature de ce partenariat intervient dans un contexte tendu en matière de recrutement dans les centres de formation et dans les entreprises des secteurs professionnels de l'OPCO.



Il s'agit de valoriser les compétitions organisées par WorldSkills France et les jeunes qui y participent pour démontrer que l'alternance est une voie d'excellence. La médiatisation de ceux-ci sont des vecteurs d'attractivité vers nos métiers auprès de jeunes et de tous les acteurs d'OCAPIAT : CFA, branches professionnelles, entreprises.

« La possibilité de s'inscrire à des compétitions comme WorldSkills permet aux jeunes de se valoriser par la pratique du métier. Pour les CFA, la présence de champions au sein des établissements représente un investissement qui à terme démontre l'excellence de leurs enseignements et celui de leurs formateurs. C'est un facteur d'attractivité pour attirer les candidats en formation au même titre que les pourcentages de réussite aux examens. » selon Hervé Proksch Président d'OCAPIAT.

« En cette année Olympique, l'organisation de la finale mondiale des Olympiades des métiers à Lyon en septembre prochain est une occasion unique de mettre en avant nos talents et nos métiers. OCAPIAT, en cohérence avec ses ambitions de développement de l'alternance, se devait d'être présent aux côtés de WorldSkills France dans la mise en œuvre d'une telle manifestation » selon Jérôme VOLLE Secrétaire Général d'OCAPIAT.

« Nous sommes heureux et fiers de pouvoir compter sur l'engagement et l'implication sans faille d'OCAPIAT à nos côtés. C'est un partenaire très important pour faire rayonner toujours plus fortement l'envie des métiers d'une filière porteuse d'avenir » . indique Florence Poivey, présidente de WorldSkills France.

A PROPOS DE WORLDSKILLS FRANCE

WorldSkills France est un mouvement au service de la jeunesse et de la fierté des métiers.

Sa raison d'être : « Le métier au cœur de l'envie et de la fierté de chaque jeune ».

Association reconnue d'intérêt général, son objectif est de diffuser la connaissance des métiers auprès de tous à travers des compétitions qui mettent en avant la passion et le savoir-faire de la jeunesse. Son but est de participer à une meilleure et plus juste reconnaissance de tous les métiers. Pour plus d'informations : www.worldskills-france.org

Contact : AGENCE VAE SOLIS, Anna Guihard - +33 6 82 94 04 - worldskills-france@vae-solis.com



A PROPOS D'OCAPAT

OCAPAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2022 diffusés en octobre 2023 ([cf rapport d'activité 2022](#))

Avec plus de 187 000 entreprises représentant 1,3 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 800 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98,3 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 92,1 % de moins de 11 salariés)
- 1,7 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 56,7 % des salariés du champ professionnel d'OCAPAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non-salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr